

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 13 Janvier 2022 à 19 h 00**

Etaient présents :

MM. FARGUES Esther – GERARD Maryse – RICAUD Jean-Marc –
MOREAU-HERAUD Peggy – LETIENT Antoine – BORDAS Eric –
MIRAILLES-RIU Katie – BOULLET Jérôme – WLOCZYSIK Philippe –
BERAUD Pierre Manuel – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra –
ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric – MAZE Serge – VERGEZ Christine
PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian – CABIANCA Christine

Mme MANCEL Marie-José, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Antoine
pour la représenter et émettre tout vote pour les points I, II, III, IV de l'ordre du jour
Mr RIGOLET Mathieu, absent, avait donné pouvoir à Mr PELÉ Emmanuel
Mme CLARET Julie, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Jérôme
Mme CLARET Pauline, absente, avait donné pouvoir à Mme DIOT Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme GERARD Maryse

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Institution de Commissions municipales

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'institution de deux commissions thématiques dénommées « Stationnement des Forains pour les fêtes votives » et « Animations estivales ». Elles seront composées comme suit :
 - Commission « Stationnement des Forains pour les fêtes votives » :
 - Vice-Président : Antoine LETIENT
 - Membres : Jean-Marc RICAUD – Eric BORDAS – Cathy MIRAILLES-RIU – Christian BOURRIER – Christine CABIANCA
 - Commission « Animations estivales » :
 - Vice-Président : Antoine LETIENT
 - Membres : Peggy MOREAU-HERAUD – Sandra AUBIER – Vincent ESPARTA – Frédéric FLAMANT – Julie CLARET – Christian BOURRIER – Christine CABIANCA

Monsieur Pierre Manuel BERAUD demande quel est l'intérêt de créer ces commissions. Ces questions doivent être étudiées par les adjoints, notamment ceux en charge des ces différentes thématiques, ainsi qu'avec le personnel administratif pouvant apporter ses connaissances techniques. Une réunion avec l'ensemble des élus pourrait ensuite être organisée afin de les tenir informés.

Madame la Maire répond que le but de ces commissions thématiques est également de faire participer l'ensemble des élus.

Monsieur Christian BOURRIER précise que ces réunions ont lieu une fois par an.

II. Questions d'ordre budgétaire et comptable**1. Décision Modificative n°4 du Budget Principal :**

Les Services du Trésor Public, ont transmis l'état annuel de l'exercice 2021 comptabilisant les dépenses à régulariser en fin d'exercice.
Il s'agit de prendre en charge financièrement des dégrèvements fiscaux, de la taxe d'habitation sur les logements vacants, ainsi que pour les « jeunes agriculteurs ».
Ces deux dégrèvements sont inscrits en dépense sur la section de fonctionnement et financés de la manière suivante :

Section de fonctionnement**Dépenses :**

7391172	Prélèvement dégrèvement TH logements vacants	+ 131,00 €
7391171	Prélèvement dégrèvement jeunes agriculteurs	+ 157,00 €
022	Dépenses imprévues	- 288,00 €

2. Demande de subvention DETR – 2022 – Nouvelle Donne Eclairage Public :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2022, dans le cadre de l'opération de modernisation de l'Eclairage Public et suite à la signature d'une convention avec le SDE 24 « Nouvelle Donne ». Ces travaux, d'un montant de 834.917 euros, s'étaleront sur dix ans. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

- Provision budgétaire annuelle 2022 :	54.269,60 € H.T.
- Etat DETR 2022 – Taux sollicité 25 % :	13.567,40 € H.T.
- Participation communale :	40.702,20 € H.T.

III. Ressources Humaines**1. Renouvellement de la convention de mise à disposition de mise à disposition d'un technicien principal au profit du service Assainissement Collectif de la CCBDP**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition d'un technicien Principal, au profit de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, service « Assainissement Collectif ». Cette mise à disposition se fera à temps plein pour une durée de 3 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2022.

2. Renouvellement de la convention de mise à disposition de mise à disposition d'un Educateur Territorial des APS principal au profit du service Enfance Jeunesse de la CCBDP

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal classe 1, au profit de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, service « Enfance Jeunesse » et « Base de Plein Air de la Guillou ». Cette mise à disposition se fera à temps plein pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2022.

3. Convention d'affectation à des missions temporaires pour le recrutement d'agents contractuels mis à disposition par le CDG24

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer une convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Dordogne pour le recrutement d'agents contractuels. Ce recrutement pourrait se faire soit pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, soit durant une période d'accroissement d'activité.

IV. Intercommunalité

1. Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CCBDP

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif CCBDP pour l'exercice 2020 présenté par Madame la Maire.

V. Affaires patrimoniales

1. Entrée au capital de la SCIC de la Pause Popotte

Le Conseil Municipal décide de reporter la délibération concernant l'entrée de la commune au capital de la SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif - « La Pause Popotte ».

Monsieur Pierre Manuel BERAUD suggère de revoir les statuts de cette société avant de se prononcer sur cette décision et précise que la CCBDP demandera une réécriture des statuts incluant l'interdiction de liens commerciaux avec cette structure.

Monsieur Pierre Manuel BERAUD suggère également que soit réétudiée le montant de l'entrée de la commune au capital de la SCIC.

Madame la Maire va se rapprocher du Président de la Communauté de Communes afin de connaître les modalités financières de leur entrée au capital de la SCIC.

VI. Questions diverses

Questions de Madame DIOT Emmanuelle :

PETITES VILLES DE DEMAIN

Pourrions-nous avoir des informations sur l'avancement du projet « petites villes de demain », projet qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours.

Qu'est-il ressorti de l'échange avec la personne recrutée pour animer ce projet, et notamment quels projets risquent d'être portés sur notre commune de Lalinde.

Réponse de Madame la Maire :

Le Comité de pilotage de la convention Petites Villes de Demain en charge du suivi du projet composé de Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac, Monsieur Heugas-Lascoste Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, Monsieur Emilio Sarat délégué territorial représentant la Direction Départementale des Territoires, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, Monsieur le Maire de Beaumontois, Madame la Maire du Buisson de Cadouin, Madame la Maire de Lalinde, s'est récemment réuni à la Mairie de Beaumontois afin de faire un premier point d'étape sur le démarrage du dispositif qui je vous le rappelle est prévu pour une durée de trois années renouvelable.

Madame la cheffe de projet est donc chargée de tout mettre en œuvre afin de rechercher les financements des projets que nous avons inscrits ensemble au sein de cette convention.

C'est ainsi qu'elle est actuellement en charge du dossier de rénovation énergétique des bâtiments communaux, de la lutte contre les logements vacants, et du projet de salle socio-culturelle.

Je la charge de formaliser un point exhaustif d'avancée de ses travaux, que je ne manquerai pas de vous transmettre dès que possible.

OUTIL DE PARTAGE- BITRIX24

Pourrait-on nous expliquer comment cet outil fonctionne, comment nous sommes censés l'utiliser.

Entre autre, va-t-il recenser toutes les dates de commissions, groupes de travail, réunions auxquelles participent les élus... qui va l'animer, le mettre à jour ?

Réponse de Madame la Maire :

La mise en place de cet outil de partage fait suite aux demandes de certains élus du Conseil Municipal d'un agenda partagé.

Cet outil, non institutionnel, actuellement en phase de test recensera les différentes réunions, commissions. Une formation pourra être dispensée pour les élus qui le souhaiteront.

Peggy et Antoine seront les administrateurs de cet outil et abonderont les informations.

ECOLE SAUVEBOEUF

Une hypothèse forte a été émise et elle viserait à fermer l'école de Sauveboeuf dès la rentrée de septembre 2022.

Même si c'est économiquement on peut contester le fait d'avoir 2 groupes scolaires différents sur une même commune d'environ 3000 habitants, cette école de Sauveboeuf avait historiquement du sens, en terme d'identité, de proximité, quelque chose de sociétal...

Est-il possible de travailler sur un projet afin de tenter de maintenir cette école de Sauveboeuf, en lui redonnant son identité première, en la différenciant du groupe scolaire du bourg de Lalinde.

Sauveboeuf pourrait devenir une école dans laquelle on apprend l'Occitan dès la maternelle.....

De plus, ce projet pourrait se déployer au collège pour la continuité des enseignements en Occitan sur notre commune

Réponse de Madame la Maire :

Cette proposition digne d'intérêt pourrait effectivement être étudiée avec attention, et c'est pourquoi je vous charge de développer et de présenter de façon détaillée au Conseil Municipal lors d'une réunion spécifique, l'ensemble de ses aspects notamment éducatifs, culturels, sociaux, etc... et de son financement.

Nous pourrions ensuite, si nous le validons, constituer une commission thématique en ce sens.

Questions de Monsieur WLOCZYIAK Philippe :

- 1- Peut-on envisager de changer/améliorer la signalétique au pont de la Bouriette au niveau de la voie verte.
 - a. Ramener la limitation à 50 au lieu de 70 (ceux qui viennent de Lalinde ne pourraient même pas prendre le virage à cette vitesse de 70).
 - b. Mettre des panneaux signalétiques réfléchissants au niveau de la traversée pour indiquer/matérialiser le passage
 - c. Peindre un passage piétons (qui existait précédemment je crois)

Réponse de Madame la Maire :

Ces différents points ont fait l'objet de discussions entre la CCBDP, le service des Routes du Conseil Départemental de la Dordogne, gestionnaire de la voirie puisque s'agissant de la RD703.

- Concernant la vitesse, celle-ci est limitée à 70km/h et non 50 km/h qui s'applique en agglomération ou sur une route à faible visibilité.
- S'agissant de la signalisation, des panneaux indiquant le vélo route voie verte ont été installés en amont du passage à la distance réglementaire.
- S'agissant du passage piétons le vélo route voie verte passant à la Bouriette est situé hors agglomération, de fait le code de la Route s'applique. Aucun passage piétons ne sera matérialisé. Ni les vélos et piétons ne sont prioritaires. Ils doivent donc marquer le stop avant leur passage.

- 2- Au moment des fêtes de fin d'année, beaucoup de communes ont un geste pour leurs seniors. Je ne sais pas qui parmi les adjoints s'occupe des affaires sociales mais, pourrait on envisager de réfléchir à une façon de s'occuper des anciens les plus démunis (Bon d'achat sur Lalinde, Cadeaux, etc...) pour l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'un geste pour tous mais pour les plus nécessiteux. Ce n'est pas de donner à ceux qui ont déjà ce qu'il faut.

Réponse de Madame la Maire :

Tout d'abord, aucune délégation « affaires sociales » n'a été attribuée à un adjoint du Conseil Municipal.

Le CLAS de la CCBDP, détenant la compétence action sociale, politique personnes âgées, dépendantes, handicapées ou vulnérables, organise depuis plusieurs années un repas annuel au profit des aînés. Depuis la crise sanitaire, cette action a été mise en sommeil.

Très attachée au volet social, je suis de très près les actions qui sont organisées sur notre territoire et soyez assurés que j'attache une importance toute particulière à nos aînés et aux actions mises en place à leur égard. J'espère de tout cœur que nous pourrions à nouveau les réunir et ainsi retrouver ce moment annuel de convivialité qui leur était réservé.

Questions de Madame Christine VERGEZ, Monsieur Serge MAZE, Monsieur Emmanuel PELÉ

- 1- Avez-vous été sollicitée par un candidat à l'élection présidentielle, comptez-vous donner un parrainage et à quel candidat ?

Réponse de Madame la Maire :

J'ai en effet été destinataire de six candidatures à l'élection présidentielle de 2022, à l'instar de nombreux élus de la république. Je ne souhaite pas donner de parrainage à cette élection.

- 2- Dans le cadre du projet vélo-route voie verte, il était prévu des aménagements "Lalinde ville-étape" sur l'espace enherbé situé entre le bassin et la médiathèque.
Pouvez-vous nous préciser quels sont-ils et quand seront-ils installés ?

Réponse de Madame la Maire :

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a prévu dans son programme de 2018 « aménagement de la vélo route voie verte le long de la Dordogne », comme vous l'indiquez divers aménagements notamment sur l'aire principale de Lalinde.

Des dalles bétons vont être réalisées pour l'installation de bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique. Quelques tables supplémentaires devraient être rajoutées à celles existantes sur l'espace enherbé entre le bassin et la médiathèque, et des places de stationnement vont être matérialisées sur la voie existante côté gauche, où stationnent actuellement les véhicules.

S'agissant de leur planification, le responsable des services techniques de la CCBDP nous informe régulièrement des travaux prévus à plus ou moins court terme sur notre territoire communal. Nous ne manquerons pas de vous en faire part.

- 3- Les services administratifs ont transféré aux élus municipaux le 04/01/2022 le rapport quinquennal des attributions de compensation et leurs ajustements en fonction des transferts et détransferts de compétences à la CCBDP. Nous souhaitons qu'une présentation de ce rapport soit organisée pour les élus municipaux volontaires afin de mieux comprendre les enjeux et les incidences financières.

Réponse de Madame la Maire :

Ce rapport quinquennal a été présenté aux élus siégeant à la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges de la CCBDP puis transmis aux Maires pour diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux. Comme vous le suggérez ce rapport quinquennal pourrait en effet être présenté aux élus qui souhaitent mieux appréhender les enjeux financiers des transferts et détransferts de compétences. C'est pour cette raison que je vais solliciter la Direction des Services de la CCBDP afin que le cabinet ayant réalisé ce rapport puisse le présenter au conseil municipal.

Sur la question suivante, je laisse la parole à madame Maryse GERARD, Déléguée aux affaires scolaires et en charge du dossier :

- 4- S'agissant de la rentrée scolaire de septembre 2022, l'Inspecteur de l'Education Nationale a confirmé lors de la dernière commission scolaire (07/01/2022) qu'aucun retrait de poste n'était prévu sur la commune de Lalinde. Dès lors, nous demandons à ce que l'école de Sauveboeuf ne soit pas fermée et que les conseillers municipaux réunis ce soir en conseil soient sondés à ce sujet.

Réponse de Madame Maryse GERARD :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Circonscription de Bergerac Est a participé à la récente commission scolaire qui s'est réunie le 07 janvier 2022 à la Mairie. Nous y avons abordé le projet de réorganisation des écoles de Lalinde avec notamment, le devenir des 2 postes pédagogiques à conserver à la rentrée 2022, en lieu et place de subir de plein fouet la suppression d'un poste sur la rentrée 2023. Monsieur l'Inspecteur a indiqué se rapprocher de sa hiérarchie afin qu'un écrit conforte notre vision d'un transfert du site de Sauveboeuf vers Lalinde bourg en septembre 2022.

La réorganisation des écoles n'est pas aboutie, et la commission scolaire constituée étudie les schémas les plus adaptés, afin de maintenir un confort prioritaire pour les enfants tant sur la pédagogie, que pour leur sécurité et leur restauration. De ce qui précède, il apparaît qu'aucune décision définitive n'est arrêtée, et tout sondage semble prématuré.

Question de Julie CLARET

Est ce qu'un contact a été pris avec la CCBDP pour le transfert de l'ALSH à la Guillou ? Si oui, quand ce transfert aura-t-il lieu ?

Réponse de Madame la Maire :

J'ai contacté récemment Monsieur Pierre Manuel Béraud, vice-Président à la CCBDP, afin que nous puissions échanger avec lui ce soir après le Conseil Municipal, sur les projets intéressants la commune de Lalinde.

C'est le cas notamment de l'installation de l'accueil de loisirs à la Guillou, les projets de la nouvelle station d'épuration et de l'office de Tourisme.

C'est le cas notamment de l'association des parents d'élèves et de l'office de Tourisme.